

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_005**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement permanent annuel

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ANT ALPES MARQUAGE en date du 6 janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de signalisation. Sur l'ensemble du territoire de la commune de Scionzier.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation peut être perturbée ponctuellement. Des alternats manuels ou par feux tricolores peuvent être mis en place afin de sécuriser les différentes interventions **durant l'année 2026**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ANT ALPES MARQUAGE.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 06/01/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

